

Hôpital :

Demande d'admission en soins psychiatriques – demande du tiers

Je soussigné(e) (M., Mme) *

Né(e) le * à (facultatif)

Demeurant : *

et exerçant la profession de :

agissant en qualité de (*préciser le degré de parenté ou la nature des relations antérieures*)

*

Formulation de la demande d'admission en soins sans consentement *:

A recopier :

demande, conformément à l'article L.3212-1-II 1° ou L.3212-3 du Code de la santé publique et en accord avec les conclusions médicales, l'admission au sein de l'hôpital :

de M. ou Mme (nom et prénom) *

Né(e) le * à (facultatif)

Profession :

Demeurant à *

Fait à , le *

Signature du tiers demandeur *:

Pour une personne ne sachant ni lire ni écrire (notamment ni lire, ni écrire en français), la demande est reçue par le directeur de l'établissement ou son représentant (administrateur de garde) et acte lui en est donné (art. R. 3212-1 du Code de la santé publique).

Qualité et signature
du directeur prenant acte de la demande ou de
son représentant :

NB : Dans cette hypothèse, le directeur de l'établissement d'accueil ou son représentant recopie les mentions suivants : « *J'ai reçu la demande sous la forme suivante _____ et j'en ai donné acte* ».

PIECES à joindre à la demande de tiers :

- Photocopie de la carte d'identité du tiers demandeur ou indication sur la demande de tiers de la référence de la pièce d'identité ; l'un ou l'autre de ces documents doit être joint.
- Photocopie de la pièce d'identité de la personne susceptible d'être admise en soins psychiatriques
- Si la demande est formulée par le tuteur ou le curateur d'un majeur protégé, celui-ci doit fournir à l'appui de sa demande un extrait de jugement de mise sous tutelle ou curatelle.

*** Ces mentions doivent obligatoirement être manuscrites.**